

PV du conseil municipal du 23 mai 2024

Le 23 mai 2024 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pierre GROSJEAN, maire

Etaient présents (16) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME Christian DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Frédéric ESBERT, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN Muriel SABATE, Frédéric LEUDIERE, Sylviane PASDELOUP, Catherine DE CHALENDAR, Christophe ANDRAULT, Florence LAVOT-PETIT, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Absents (3) : M Mathieu MORISSE, Victor CORNEJO, Alain BAUDON

Pouvoirs : (4) Mme Béatrice de KERPOISSON à Mme Céline LACROIX
Mme Christine RONDELEUX à M. Jean-Pierre VERTALIER
Mme Yvonne DUBOURG à M. Cédric LANZERAY
M. William FOUCHER à M. Claude GRIMOIN

Le procès-verbal du 18 avril est adopté

Secrétaire : Mme Cathy de CHALENDAR

Avis sur le projet de centrale agrivoltaïque à Saligny le Vif (BAUGY)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, alinéa 4 ;

Considérant le projet d'implantation d'ombrières agrivoltaïques présenté par la société TSE située 55 allée Pierre Ziller à VALBONNE (06650).

Considérant que ce projet vise à édifier des ombrières agrivoltaïques composées de structures porteuses (poteaux et traverses notamment), de panneaux solaires installés sur un système de tracker et de leurs accessoires électriques (câblage, connecteurs, onduleurs, transformateurs et armoires électriques, pour les principaux) au sein de volumes localisés au-dessus des terrains agricoles sis ferme « le Gour » Saligny le Vif (BAUGY) accueillant actuellement des cultures.

Considérant qu'une telle installation innovante, dotée d'un dispositif de pilotage permettant de s'adapter au cycle cultural, a été spécifiquement conçue pour participer au développement d'une activité agricole existante, en vue de protéger les cultures des aléas climatiques et de répondre à leurs besoins agro-climatiques.

Considérant que la société TSE projette la réalisation des études nécessaires à la poursuite du développement d'un tel projet sur le territoire.

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque notamment de l'agrivoltaïsme ainsi que dans le cadre des objectifs qu'entend poursuivre la Commune dans le domaine de la préservation et du développement de l'agriculture et présente ainsi un intérêt local.

Quelques chiffres :

A l'échelle communale (population 1637 hab)

Consommation annuelle d'électricité pour la commune : 12,2 GWh

Production annuelle de la centrale : 26,075 GWh

Couverture des besoins 213 %

A l'échelle intercommunale (population 10 779 hab)

Consommation annuelle d'électricité pour la CDC : 60,3 GWh

Production annuelle de la centrale : 26,075 GWh

Couverture des besoins : 43 %

Le projet couvrirait les besoins de 49,7 % de la population de la CDC

Retombées fiscales locales :

	Commune	CDC	Département	TOTAL	Périodicité
Taxe d'aménagement	20 224 €		8 899 €	29 123 €	Taxe ponctuelle payable en 2 versements
CVAE	3 358 €		2 978 €	6 336 €	
Taxe foncière	N/C	N/C	N/C	N/C	
CFE		28 429 €		28 429 €	
IFER	9 037 €	22 591 €	13 555 €	45 183 €	
Total annuel pendant l'exploitation	12 395 €	51 020 €	16 533 €	79 948 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACTE** l'intérêt d'un tel projet pour la Commune.
- **PRECISE** qu'une implantation de végétalisation devra être implantée le long de la route d'Avord (route des Combes)

Adopté à l'unanimité.

Décisions du maire du 1^{er} janvier au 30 avril 2024

Vu la délibération n°2020_05_03 donnant délégation au maire.

M. le Maire présente les décisions qu'il a prises au cours des 4 premiers mois de 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces décisions.

Prêt des salles en vue des élections européennes du 9 juin 2024

Considérant que les réunions politiques sont libres et peuvent se tenir sans autorisation, ni déclaration préalable sauf lorsqu'elles ont lieu sur la voie publique.

Considérant que les réunions électorales peuvent se dérouler avant l'ouverture de la campagne officielle et jusqu'à la veille du scrutin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la gratuité du prêt de salles municipales pour les réunions publiques de campagne en vue des élections européennes de 2024.

Adopté à l'unanimité.

Vente du terrain et bâtiment sis 9 route de la Garenne

Par arrêté 2023-89 du 17 août 2023 et déposé aux hypothèques de Bourges, la commune a pris possession d'un immeuble sans maître sis 9 route la garenne à BAUGY cadastre C215, C214 et C408 et a acheté la part des Domaines pour 2 000 €

IMMOREVENTE a estimé la valeur de ce bien à 35 360 €

La démolition se chiffrerait à 40 000 € environ

M. le maire propose de vendre la maison à 20 000 en l'état avec engagement du futur propriétaire de démolir cette maison, de procéder à l'étanchéisation du pignon et d'évacuer les gravats.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'acte de vente en la forme administrative.

Divers

* Bail boucherie : compte tenu du retard pris pour l'ouverture de la boucherie, M. le maire informe qu'une exonération de bail de quelques mois sera accordée au boucher.

* rappel de la prise de commandement de la COGA le 19 juin à 10h30 à Laverdines. Messe à la chapelle suivi d'un vin d'honneur. Il faut s'inscrire à la mairie.

* La commission « Travaux » s'est réunie et une liste des travaux a été établie :

- curage des fossés route de la garenne
- allongement du plateau sur la route de Gron
- mise en place d'une clôture autour des bâtiments des services techniques

La halle ne sera pas terminée fin juin

Prévision d'ouverture de la boucherie le 26 juin

- un nouveau médecin est installé avec le Docteur ICHIR, pot d'accueil prévu le 5 juillet

- un rassemblement est prévu le 28 mai devant les grilles de la préfecture pour manifester le mécontentement des élus de la Septaine concernant la sortie des dispositifs des zones de revitalisation rurale.

Tour de table

- Céline LACROIX : Réunion « cadre de vie » 11 juin à 19h avec les associations

- Le programme de Baugy en fête est donné (dernier week end de juin), des flyers seront à distribuer. Des bonnes volontés sont demandées pour installer samedi 29 juin à partir de 15h et ranger vers 22h.

- Christian DUBOURG : des arbres qui avaient été plantés à la sortie de l'agglomération de Saligny en direction de Vizy ont été broyés par les services du Département. Contact sera pris avec les services dès demain.

- Christophe ANDRAULT : déménagement de la caserne des pompiers le 30 mai. Inauguration de la nouvelle caserne le 22 juin à 17h. Les portes ouvertes auront lieu en septembre.

- Florence LAVOT-PETIT : une commission « économie » s'est tenue le 14 mai dernier à La Septaine. 6 entreprises ont été aidées dans le cadre d'une reprise, création ou aménagement des locaux.

- Claude GRIMOIN fait remarquer que des poteaux EDF ou téléphone sont souvent abîmés lors du broyage des accotements. Ils peuvent de ce fait devenir dangereux.

- Frédéric ESBERT : Claude CORNU est le nouveau correspondant du Berry Républicain.

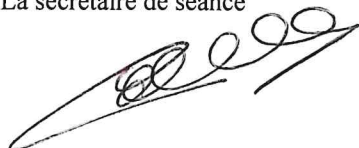
- Cédric LANZERAY : il fait remarquer que des tracteurs hors gabarit circulent en agglomération sans même avoir de véhicule les annonçant.

- Cathy DE CHALENDAR demande si les orties pourraient être broyées sur le chemin reliant la maison des jeunes et la rue Jean Dubois.

- Isabelle DESIAUME : la commission « piscine » de la Septaine s'est réunie. Des études sont en cours pour prévoir soit une ouverture saisonnière soit une ouverture à l'année.

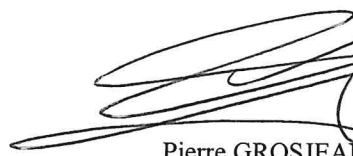
Prochain conseil municipal le 20 juin.

La secrétaire de séance



Cathy de CHALENDAR

Le Maire



Pierre GROSJEAN



